



## Compte rendu DP du 25 janvier 2006

### 1 - Droits à congés

La période de modulation arrivant à terme au 31 mars 2006, de nombreux agents se voient refuser leurs demandes de congés et sont même incités à ouvrir et/ou à placer leurs CP et RTT sur le CET.

*FO revendique que les agents puissent bénéficier de leurs droits à CP, RTT, Récupérations...et rappelle que l'ouverture d'un CET et son approvisionnement sont des décisions individuelles et volontaires.*

#### **Réponse de la direction :**

**La direction a répondu par une explication sur le fonctionnement du CET, sans répondre à notre revendication, à savoir « que les agents puissent bénéficier de leurs droits à CP, RTT, Récupérations... ». Elle a ajouté que les agents peuvent prendre leurs congés. FO a revendiqué pour fin février un état, par UO, des congés non pris et les mesures adoptées par chaque UO afin que les agents puissent exercer leurs droits à congés.**

### 2 - Prise de service ESCR

Lors de la réorganisation du service ESCR en avril 2004, la hiérarchie a précisé aux agents que la régulation de la section passage est centralisée au Terminal 3 et que par conséquent, lorsque la prise de service n'est pas notifiée sur les plannings, les agents qui ne se sont pas portés volontaires pour recevoir par texto sur leur téléphone portable le lieu de prise de service doivent se rendre au Terminal 3 pour le connaître.

Or, aujourd'hui, la direction remet en cause ce principe en incitant les agents à téléphoner au numéro vert pour connaître leur prise de service.

*FO condamne ce procédé et revendique donc que l'agent qui ne souhaite pas communiquer son numéro de téléphone personnel ni ne souhaite téléphoner avant sa prise de service pour connaître son lieu d'affectation puisse continuer d'avoir la possibilité d'émarger en prise de service au Terminal 3. Enfin, FO rappelle qu'un agent qui émarge à l'heure au T3 et qui a un vol immédiatement affecté sur un autre terminal ne peut être réprimandé s'il arrive en retard.*

#### **Réponse de la direction :**

**La direction a affirmé que les agents qui sont emmenés à signer leurs prises de service au T3, ne seront pas exposés à des consignations sur leurs éventuels « retards ». Et la direction s'est engagée à faire un rappel quant aux « réflexions » diverses et variées que les agents ont pu subir jusqu'ici.**

### **3 - Rangements de réserve à ESCR sur les trois plates-formes**

Les agents ont des tâches sur Maxime intitulées « rangement réserve ». Or, cette tâche ne figure pas sur la fiche de fonction d'agent commercial Passage.

*FO revendique la suppression pure et simple de cette tâche sur Maxime.*

#### **Réponse de la direction :**

**Refus de la part de la direction, malgré l'argumentaire des élus. Nous avons demandé la création d'un poste de magasinier. La aussi, refus de la direction...**

### **4 - Non aux décalages dits « banalisés » à ESCR**

Sans avoir fait appel au volontariat, des agents commerciaux Passage, sans avoir été prévenus au préalable, voient leurs grilles mensuelles considérablement modifiées, comportant des horaires de vacances n'existant pas sur la grille de base, ce qui revient à mettre en place des tableaux de service individualisés.

*Nous revendiquons les points suivants par ordre de priorité :*

- *procéder à l'appel au volontariat,*
- *demande l'avis de l'agent concerné,*
- *respecter les horaires existant sur le tableau de service qui a été envoyé aux organisations syndicales.*

#### **Réponse de la direction :**

**La direction a précisé que : « les aménagements des vacances sont faits en fonction du trafic ! ». Les modifications prévues sont communiquées tous les vendredis. La aussi, une fois de plus, malgré l'argumentaire de l'ensemble des élus (toutes organisations syndicales confondues) la direction maintient sa position.**

### **5 - Remplissage de cartes de douanes par l'exploitation ADP au terminal 3**

Alors que le bureau de tourisme a été sous-traité, alors que les comptoirs Infos et RT ne sont pas armés en raison de sous-effectifs, alors que des tâches sont sous-traitées, etc..., notre organisation syndicale a été considérablement choquée d'apprendre que des agents commerciaux des Informations, des AIA et des CPA ont été sommés de remplir les cartes de douane des passagers arrivant sur la Saoudia ou Nouvel Air Tunisie, compagnies n'étant pas assistées par ADP au Terminal 3, sous l'œil vigilant de leur hiérarchie locale qui n'a d'ailleurs pas pris part au remplissage des cartes de douane.

*Plutôt que d'inciter les agents à effectuer des tâches incombant à d'autres entreprises et de surcroît inexistantes sur les fiches de fonction des agents ADP, nous revendiquons l'arrêt immédiat de ce genre de procédé et le respect des fonctions.*

#### **Réponse de la direction :**

**Quand l'assistance de la compagnie est défaillante, c'est ADP (autorité aéroportuaire) qui doit prendre la main et pallier aux manquements. Ainsi, ADP remplit sa mission de services publics.**

### **6 - Gestionnaires du personnel itinérante à CDG**

Nous venons de prendre connaissance que le poste de gestionnaire du personnel itinérante à CDG aurait été gelé.

*Nous revendiquons le pourvoi immédiat de ce poste.*

**Réponse de la direction :**

**Aucun postulant ne remplissait les conditions exigées pour la tenue de ce poste à savoir une maîtrise des outils informatiques et les connaissances nécessaires pour tenir un secrétariat, ainsi que les connaissances SIRH, pour la partie gestion du personnel. Ce poste ne sera pas pourvu à l'extérieur, la direction cherche « cet oiseau rare »**

**7 - Bureau paysager DMC au bâtiment 5720**

DMC avait promis, sur requête des agents, un réaménagement de leur espace de travail par l'installation de cloisons fixes ou amovibles afin de préserver la confidentialité sur le poste et d'atténuer les nuisances sonores.

*Nous revendiquons que DMC respecte ses engagements et par conséquent procède à l'installation de ces cloisons dans les plus bref délais.*

**Réponse de la direction :**

**Le matériel a été commandé le 17 novembre.**

**8 - Objets Trouvés de CDG1**

Depuis très longtemps, les agents aux Objets Trouvés (OT) ne disposent pas de point d'eau qui est pourtant une des mesures d'hygiène des plus élémentaires.

Suite aux travaux de réhabilitation de CDG1, ce groupe de travail a déménagé sur un nouveau local et rencontre encore une fois la même carence d'hygiène.

*Nous revendiquons la mise en place d'un point d'eau au sein de ce nouveau local dans les plus brefs délais.*

**Réponse de la direction :**

**Après discussion, la direction décide de mettre cette revendication en suivie.**

**9 - Pause-repas pour les AIA et PEXAS au T3**

Les AIA et PEXAS effectuant des vacances entières au Terminal 3 sont contraints de rester sur leurs postes de travail et n'ont donc pas la possibilité d'aller se restaurer au restaurant du personnel.

*FO revendique que ces agents bénéficient de leur pause repas et ceci, bien entendu, au restaurant du personnel.*

**Réponse de la direction :**

**Etant donné l'éloignement, la direction a décidé de fournir les plateaux repas. Après discussion acharnée, la direction a décidé de revoir la question et de donner une nouvelle réponse aux organisations syndicales la semaine du 1 février. Le président de sceance a declare que les plateaux repas ou sandwich sont pris a titre exceptionnel et les agents doivent impérativement déjeuner a la cantine.**

---

**Syndicat Général FO Aéroports de Paris**

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN, CDG2

Tél. 0148621479 Fax 0148622044

site internet [http : //foadp.free.fr](http://foadp.free.fr)

Courriels : [fo.roissy@tiscali.fr](mailto:fo.roissy@tiscali.fr)

[fo.adp@free.fr](mailto:fo.adp@free.fr)

Intranet : [fory@adp.fr](mailto:fory@adp.fr)

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

[fo.adp.ol@tiscali.fr](mailto:fo.adp.ol@tiscali.fr)

[fool@adp.fr](mailto:fool@adp.fr)